



Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
Place de l'Hôpital BP 426
67091 STRASBOURG Cedex
☎ 03-88-11-60-98
☎ 03-88-11-64-35
✉ syndCGT@CHRU-Strasbourg.fr
🌐 www.cgthus.canalblog.com

La CGT des HUS.com

N°9 Novembre 2008

UNE NOUVELLE LIBERTE : PARTIR A LA RETRAITE A 70 ANS !!!

Non, vous ne faites pas un mauvais rêve ! Monsieur Xavier Bertrand, ministre des affaires sociales, ça ne s'invente pas, et les députés UMP ont créé une « nouvelle liberté » pour les salariés : le droit de partir à la retraite à 70 ans !!! Ils étaient tout de même un peu inquiets des réactions des « bénéficiaires » de cette mesure sociale si généreuse, puisque, sans prévenir personne, les députés UMP l'ont voté au milieu de la nuit, presque en cachette, sans le moindre débat public, sans demander l'avis des organisations syndicales...



De fait, les intentions gouvernementales sont limpides : préparer l'opinion publique au rallongement obligatoire de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein.

Pour donner encore plus de liberté aux salariés, à ceux qui douteraient du bienfait de cette mesure sociale, les pensions continuent de baisser, ce qui forcera tous ceux qui veulent partir à chercher un travail pour vivre décemment leurs vieux jours. A condition d'en trouver un et d'être en bonne santé...

Pour le moment, l'âge limite de départ dans la fonction publique reste fixé à 65 ans : gageons que notre ministre « réformateur et très social » alignera bientôt les fonctionnaires sur les salariés du privé, pour des raisons évidentes d'équité, bien sûr !!!

UNE REPONSE EFFICACE AUX PROVOCATIONS DU GOUVERNEMENT :

VOTEZ ET FAITES VOTER MASSIVEMENT POUR LES CANDIDATS CGT POUR
LES ELECTIONS A LA CNRA

ATTENTION !

**Vous avez jusqu'au 2 décembre 2008
pour envoyer votre vote par correspondance.
Pour toute difficulté, contactez-nous !**

ENCORE DES MESURES SOCIALES !!!

Pendant que le gouvernement renfloue les spéculateurs et les banquiers à coups de centaines de milliards d'euros pris dans nos poches, notre DRH annonce les bonnes nouvelles pour les personnels des HUS :



- Désormais, et cela dès 2008, les congés de maladie seront décomptés sur 7 jours et non plus sur 5 jours ouvrables par semaine. Attention à vos primes en janvier ! La Direction applique un arrêt du Conseil d'Etat.



- Avancements 2009 : des mesures de restriction seront appliquées pour le droit aux avancements d'échelons (non prise en compte des bonifications). Cela représente une « économie » pour le budget de l'ordre de 450 000 euros.



- Avancements dans les cuisines encore reportés : non seulement ce secteur est gravement touché par les suppressions d'emplois, mais les avancements et les nominations promises en 2007 ont été reportés sur 2008, et maintenant en 2009, voire au-delà !

NOTATION, AVANCEMENT, PRIME : TOUT EST LIE

Le 3 décembre prochain, se réuniront les commissions administratives paritaires locales pour donner un avis sur les demandes de révisions de notes des agents.

La notation et surtout les appréciations jouent un rôle très important dans la carrière d'un agent. Si votre note est inférieure à la note moyenne du grade, votre avancement prend du retard, votre note pèse fortement sur une éventuelle promotion à un grade supérieur. Enfin, la note est un élément clé pour le calcul de votre prime de service.

Il est toujours question de supprimer la note, mais pour la remplacer par quoi ? Cette année, 200 000 fonctionnaires d'Etat se verront attribuer une prime « au mérite ». Qui décide de vos mérites ? Sur quels critères ? Cette prime au mérite serait ensuite généralisée à l'ensemble de la fonction publique. Et de la prime au mérite au salaire au mérite, il n'y a qu'un pas, que le gouvernement compte bien franchir...

UNITE CENTRALE DE PRODUCTION CULINAIRE : QUEL PROJET, QUEL AVENIR POUR LES AGENTS ???

Après la diffusion de notre tract « UCPC : quelle tambouille ? », l'ingénieur en chef et le directeur des ressources humaines sont furieux !

L'ingénieur en chef s'est empressé de réunir l'encadrement, histoire de s'assurer la fidélité de sa petite « cour », surtout que beaucoup de cadres sont loin d'être d'accord avec ces pratiques. Les croissants et le café du petit-déjeuner de monsieur l'ingénieur ont certainement eu du mal « à passer » le lendemain, pourtant généreusement et régulièrement fournis par un courtisan...

Nous sommes vraiment désolés de perturber à ce point la quiétude de certains, mais nous avons visiblement mis dans le mille !

A la fureur s'ajoute également les menaces verbales...

Le document remis aux représentants du personnel au Comité Technique d'Etablissement n'est ni un organigramme, ni même un tableau des emplois. La Direction se contente de nous communiquer des chiffres en ETP (équivalents temps pleins), sans préciser le nombre réel des emplois et dans le détail des différents secteurs. Il n'y a rien, strictement rien sur la future organisation du travail, cette discussion est renvoyée dans des réunions de « concertation » avec les agents, les futures organisations seront soumises pour avis au CHSCT et au CTE au moment de l'ouverture...

Ils continuent donc à faire leur petite cuisine entre eux, dans l'opacité la plus totale. Les agents ne savent toujours pas à quelle sauce ils seront mangés. Auront-ils un poste, lequel, avec quelle formation, dans quelle organisation du travail ? Quant à ceux qui perdront leurs postes, où seront-ils affectés, seront-ils consultés, pourront-ils se former ? Et ne parlons pas des contractuels, qui seront sans doute « utilisés » le temps de faire fonctionner la nouvelle cuisine, puis, ils seront sans doute « remerciés ».

Quant au projet lui-même, il n'a plus grand'chose à voir avec le projet initial. Il semble se vérifier que le mode de cuisson sous vide soit abandonné, mais ils nous mettent deux qualitiens. D'un côté, des emplois sacrifiés, de l'autre la création de ces deux postes est-elle en rapport avec ce type de structure, d'autant plus que nous disposons aux HUS d'un service de la Qualité. Ne cherche-t'on pas plutôt à placer quelqu'un ? Avec deux qualitiens, la tambouille devrait être obligatoirement bonne !



MODALITES DE CALCUL DE LA PRIME DE SERVICE

1 Calcul du crédit ouvert au titre de la prime de service

Total du traitement de base des agents bénéficiaires X 7,5 %.

2 Calcul du coefficient par agent tenant compte de l'absentéisme

$\frac{\text{Nombre des jours de travail X indice X note}}{10\ 000} \times [1 - \frac{\text{nombre de jours d'absence consécutifs}}{140}]$

10 000

140

3 Calcul de la valeur du point de prime

$\frac{\text{Crédit ouvert au titre de la prime de service calculé en 1}}{\text{Total des coefficients/agent calculés en 2}}$

4 Calcul du montant individuel de la prime pour chaque agent

Coefficient de l'agent calculé en 2 X valeur du point

CENTRE PERINATAL DE PROXIMITE DE L'ANCIENNE MATERNITE – HOPITAL CIVIL



6 mois d'existence et déjà la fin !

Après seulement six mois de fonctionnement, le centre périnatal de proximité situé dans l'ancien bâtiment de la maternité de l'hôpital civil sera définitivement fermé le 15 décembre 2008.

Les agents titulaires, 2 sages-femmes, 2 ASH et 2 secrétaires se verront proposer des nouvelles affectations, soit dans le pôle, soit dans d'autres services. Les 2 sages-femmes contractuelles verront leurs contrats se terminer, elles pourront cependant accepter un poste d'infirmière, en attendant que des postes de sages-femmes se libèrent.

Ainsi, avec la fermeture du CPP, l'ancienne maternité est définitivement abandonnée à son triste sort. Ce site devrait accueillir demain le futur pôle de médecine des HUS.

Quant à l'activité du CPP, jugée insuffisante par la Direction, elle sera transférée dans le pôle de gynécologie, une consultation sera ouverte dans le NHC.



BULLETIN D'ADHESION DE LA CGT

NOM : _____ **PRENOM :** _____

ADRESSE : _____

 **PRIVE :** _____ **PORTABLE :** _____

 **ADRESSE MAIL :** _____

GRADE : _____ **CODE UF :** _____

SERVICE : _____  **POSTE :** _____

TEMPS DE TRAVAIL : 100% 80% 50% autres

DATE D'ADHESION : ___/___/___

SIGNATURE : _____